

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 10 MARS 2026

### DÉLIBÉRATION N° B\_2026\_13

### DOSSIERS DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME [LES + PARC]

Date de la convocation  
03/03/2026

**Le 10 mars 2026 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Eymouffiers (87), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène		R NICOUX	x		
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	x				
PETIT Christophe		J CORNELISSEN	x		
<b>23</b> DEFEMME Catherine					
MARTIN Valéry					
<b>87</b> LARDY Brigitte		B POUYAUD			
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	2		3	6

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie		C HORNEBECK	x		
<b>CGS</b> NICOUX Renée	x				
<b>PV</b> BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G SALVIAT	X		
SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b> LAHAYE Françoise		JP BOSDEVIGIE	x		
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Guillaume RODIER, Olivier HUET, Véronique GIESSLER

**CODE PROJET : 1203 - 1304 - 2201 - 3206 - 4102 - 5205 - 6105**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

*L'ensemble des axes de la Charte de Parc est concerné*

**Axe 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

**Axe 2 - Millevaches, territoire en transition**

**Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

**Hors Contrat de Parc**

**Les rapporteurs, C. Hornebeck, R. Nicoux, G. Salviat, exposent :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°C.2023-9 en date du 11 avril 2023 du Comité syndical approuvant le Contrat de Parc 2023-2026 ;

Vu la délibération n°BS.2023-74 en date du 21 novembre 2023 du Bureau syndical approuvant le règlement de la commission de sélection des dossiers de maîtrises d'ouvrage externes – Contrat de Parc 2023-2026 ;

Considérant les objectifs globaux de la Charte 2018-2033, l'historique et l'exemplarité du dispositif unique des [Les + Parc] et les réductions budgétaires 2026 sur la section d'investissement du contrat de Parc qui nécessite la création d'une alternative temporaire du PNR de Millevaches en Limousin pour conserver la plus-value du programme

**Contexte :**

---

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (le Parc) a décliné un programme d'accompagnements de projet intitulé [Les + Parc]. Initialement financées par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du volet de maîtrises d'ouvrage externes du Contrat de Parc 2023-2026, l'année 2026 connaît un tournant majeur par la disparition de la section d'investissement du contrat. Aussi, les aides 2026 seront exceptionnellement directement attribuées par le PNR ML sur la base des règlements d'intervention existants des dispositifs [Les + Parc]. Le budget de subvention d'investissement alloué par le Parc en 2026 s'élève à 50 000 € (contre 95 000 € programmé au contrat de Parc), conformément à la décision du Comité Syndical du 24 février 2026 lors du vote du budget.

[Les + Parc] regroupent 7 types de maîtrises d'ouvrage externes sur les thèmes suivants :  
Restauration de milieux naturels / Forêt multifonctionnelle / Utilisation du bois local dans les constructions / RICE / Patrimoine bâti / Ressource en eau / Paysage.

**Description du projet :**

---

Les 13 dossiers, ci-dessous, ont été présentés préalablement pour avis lors de la commission [Les + Parc] du 27 février 2026. Ces projets portés par des collectivités ou des particuliers sont ceux coconstruits avec les services du Parc fin 2025.

• **[Les + Parc] Patrimoine bâti – Puits de SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT**

Dans la cadre de travaux en bordure de voie publique, les élus de la commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat ont (re)découvert un puits arrasé au niveau du sol. La commune souhaite mettre en place une nouvelle margelle circulaire simple en granit bouchardé d'une hauteur de minimum 60cm.

Budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Travaux de maçonnerie	1 840 €	[Les + Parc] Financement PNR (30%)	1 002 €
Fourniture et pose d'une margelle	1 500 €	Autofinancement maître d'ouvrage (70%)	2 338 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 340 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 340 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] : Positif**

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Patrimoine bâti – Mur de SAINT-GEORGES-NIGREMONT**

Dans le cadre des travaux paysagers et bâtis menés depuis de nombreuses années sur le bourg de Saint-Georges-Nigremont, la commune souhaite restaurer l'un des derniers murs encore en ruine. Le projet est de reprendre ce mur de soutènement partiellement éboulé qui se situe en bord de route communale selon la technique de construction en pierre sèche. Sur une longueur de 40m le mur sera repris sur l'emprise du mur actuel (soit environ 40m<sup>3</sup> de maçonnerie).

Dans le cadre du programme [Les + Parc], la commune bénéficiera d'une bonification de 5% de la subvention accordée au titre de la mise en œuvre du savoir-faire pierre sèche.

Budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Dépose de l'existant, travaux préparatoire	1 500 €	[Les + Parc] Financement PNR (23.3%)	2 800 €
Travaux de maçonnerie – mise en œuvre en pierre sèche	10 500 €	Autofinancement maître d'ouvrage (76.7%)	9 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] : Positif**

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Patrimoine bâti – Mur de FELLETTIN**

La commune de Felletin souhaite restaurer et reprendre mur en pierre sèche de soutènement d'une voie communale en centre bourg avec un séparatif en partie supérieur. Le mur restauré selon la technique de maçonnerie à pierre sèche. Aucun mortier ne sera employé. Il reprendra les dimensions de l'ouvrage existant.

Dans le cadre du programme [Les + Parc], la commune bénéficiera d'une bonification de 5% de la subvention accordée au titre de la mise en œuvre du savoir-faire pierre sèche.

**Budget prévisionnel**

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Dépose de l'existant, préparation des fondations et talutage Travaux de maçonnerie – mise en œuvre en pierre sèche	12 750 €	[Les + Parc] Financement PNR (22%)	2 800 €
		Autofinancement maître d'ouvrage (78%)	9 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>12 750 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] : Positif**

**Vote du Bureau syndical :**

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Patrimoine bâti – Puits, fontaines et Lampisterie de FELLETIN**

La commune de Felletin souhaite restaurer en lien avec le Lycée des métiers du bâtiment un ensemble de 9 fontaines et un puits se situant dans le bourg. Certains travaux seront réalisés dans le cadre de projet de travaux de la section *Intervention sur le patrimoine bâti*. Le chiffrage des travaux devant être réalisés par des entreprises est en cours.

En parallèle, la commune souhaite restaurer la lampisterie de la gare. Des partenariats avec des étudiants venue de Montpellier et le LMB sont en cours pour définir le projet et chiffrer les postes de travaux.

**Budget prévisionnel**

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Restauration des fontaines, puits et lampisterie : travaux de maçonnerie et menuiserie	8 000 €*	[Les + Parc] Financement PNR (30%)	2 400 €**
		Autofinancement maître d'ouvrage (70%)	5 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

\*Plafond de dépenses éligibles dans le cadre des [Les + Parc] dans l'attente du chiffrage

\*\*Subvention maximum

**Avis de la commission des [Les + Parc] : Positif**

**Vote du Bureau syndical :**

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Qualité paysagère – Extension et aménagement du cimetière de LA VILLEDIEU**

La commune de La Villedieu souhaite créer un jardin du souvenir et revoir l'aménagement de son cimetière. La demande concerne l'acquisition d'une parcelle et la prestation d'études, associant les habitants, et faisant appel à des compétences en paysage et en conseil funéraire. Certains

travaux pourront ensuite être réalisés par des entreprises ou grâce à des chantiers participatifs mais cela n'est pas encore déterminé.

**Budget prévisionnel**

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Etudes pour l'aménagement du cimetière et la création d'un jardin du souvenir.	8 775 €* 8 775 €*	[Les + Parc] – 45 % Financement PNR	3948.75 €
		DETR/DSIL – 35 %	4 580 €
Bornage géomètre	1 311 €* 1 311 €*	Autofinancement maître d'ouvrage – 20 %	4557.25 €
Achat terrain	3 000 €* 3 000 €*		
<b>TOTAL</b>	<b>13 086 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>13086 €</b>

\* Dépenses éligibles

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif – non éligibilité du bornage et de l'achat terrain soit montant éligible de 8775 € HT

**Vote du Bureau syndical :**

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Restauration de milieux naturels – Commune de BONNEFOND**

Le projet prévoit la restauration de 12 hectares de landes et de tourbières du site Natura 2000 « Tourbière et fonds tourbeux de Bonnefond et Péret Bel Air » par la mise en place d'une gestion pastorale bovine. Les travaux consisteront principalement en la pose de clôtures permettant de délimiter les parcelles et d'assurer la contention du troupeau dans des conditions adaptées au milieu.

Une convention de pâturage sera conclue avec un éleveur local. Ces actions permettront d'améliorer concrètement l'état de conservation des tourbières hautes actives et dégradées ainsi que des espèces associées.

La demande de subvention vise à compléter les financements Natura 2000 existants afin de garantir la continuité fonctionnelle des clôtures, y compris au-delà des limites du site. Les travaux débuteront à l'automne-hiver 2026 et s'achèveront au plus tard le 31 décembre 2027.

**Budget prévisionnel :**

Dépenses prévisionnelles (€ HT)		Recettes prévisionnelles (€ HT)	
Fourniture et pose de clôtures barbelés 3 rangs (dégagement de la zone inclus) 499 mètres	5239 € 5239 €	[Les + Parc] Financement PNR (80%)	4191,2 €
		Autofinancement maître d'ouvrage (20%)	1047,8 €
<b>TOTAL</b>	<b>5239 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5239 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif – le taux d'aide appliqué st revu à la baisse à hauteur de 80% plutôt que 90% pour être en cohérence au niveau d'accompagnement d'un contrat N2000.

**Vote du Bureau syndical :**

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Restauration de milieux naturels – Groupement pastoral de Eaux vives**

Au cours des années 2023 et 2024, un diagnostic pastoral a été financé par le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et réalisé par l'Association pour le pastoralisme de la Montagne limousine (APML), dans l'objectif de favoriser la remise en pâturage d'une partie du Massif des Monédières, actuellement soumis à un processus d'enfrichement important, ce qui menace petit à petit la richesse écologique et paysagère, mais aussi les activités touristiques et économiques, sur ce site emblématique.

À la suite de cette étude, et dans le cadre du travail de concertation conduit par l'APML et le PNRML, un collectif d'éleveurs s'est constitué en groupement pastoral, dénommé « Groupement Pastoral des Eaux Vives », afin de mettre en œuvre un pâturage ovin sur les secteurs identifiés comme favorables à cette pratique.

Après une année de pâturage expérimental en 2025, le Groupement Pastoral des Eaux Vives a indiqué que la réalisation préalable de travaux d'ouverture des milieux était indispensable pour permettre la poursuite et l'efficacité du pâturage, la fermeture du paysage étant actuellement trop importante sur certains secteurs pour assurer des conditions d'exploitation satisfaisantes pour le troupeau et le berger.

Le présent projet vise des interventions mécaniques (broyage) sur une surface totale de 8,7 hectares, comprenant des landes, tourbières et pelouses situées sur le site dit de la « ferme du Bos », au cœur du site Natura 2000 des « Landes de Monédières » (Z.S.C.), du site d'intérêt écologique majeur (SIEM) « Landes et hêtraies des Monédières » et du site d'intérêt écologique et paysager (SIEP) « Les Monédières ».

Le pâturage ovin permettra alors de pérenniser les effets de ces travaux en contribuant à la stabilisation et au maintien des végétations caractéristiques de ces milieux.

Les travaux envisagés consistent en un broyage en plein sur 3,9 hectares, un broyage sélectif sur 2,6 hectares et un bûcheronnage sélectif sur 2,2 hectares.

Budget prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Broyage en plein (forfait horaire)	10 000 €	[Les + Parc] Financement PNR (90%)	9 000 €
Broyage sélectif (forfait horaire)		Autofinancement maître d'ouvrage (10%)	1 000 €
Bûcheronnage sélectif (forfait horaire)			
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	2		4
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>15</b>		

• **[Les + Parc] Construction Bois – Hangar communal de SAINT-AGNANT-PRES-CROCQ**

La commune de Saint-Agnant-Près-Crocq en Creuse n'a à ce jour aucun bâtiment assez grand pour entreposer ses différents outillages et matériels. Aujourd'hui plusieurs endroits épars, de dimension modeste, servent d'abri partiel et ne répondent pas des besoins de sécurité optimale.

Malgré des recherches afin de trouver à acheter un bâtiment existant pouvant abriter l'ensemble du matériel en un même lieu, il a été décidé la construction d'un bâtiment communal. Celui-ci sera situé à proximité de la mairie. La commune souhaite mettre en œuvre du bois en circuit-court.

Pour cela, elle a sollicité le Parc dans le cadre du programme [Les + Parc] à l'automne 2025.

Budget prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Frais d'architecte -	1 800 €	[Les + Parc] * Financement PNR (7.63%)	10 000 €*
Matériaux bois (charpente, bardage et plancher certifiés PEFC et BTMC)	52 618,92 €	DETR (29.9%)	39 191,56 €
Autre : couverture, terrassement, menuiserie	76 568,28 €	Autofinancement maître d'ouvrage (62.47%)	81 795,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>130 987,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 987,20 €</b>

\*soit 20% du montant éligible plafonné à 50 000€

**Avis de la commission des [Les + Parc] : Positif**

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Construction Bois – Cabane du boulodrome de LA COURTINE**

La commune de La Courtine en Creuse poursuit le réaménagement de son centre, plus particulièrement sur l'espace du boulodrome. Afin de restaurer la cabane de ce lieu, la commune souhaite utiliser du bois en circuit-court. Pour cela, elle a sollicité le Parc dans le cadre du programme [Les + Parc] en décembre 2025. Les travaux sont prévus pour le printemps/été 2026.

Budget prévisionnel :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Acquisition de bois de bardage (certifié PEFC et BTMC)	440,80 €	[Les + Parc] Financement PNR (80%)	352,64 €
		Autofinancement maître d'ouvrage (20%)	88,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>440,80 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>440,80 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] : Positif**

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

• **[Les + Parc] Opafe – dossier d'irrégularisation de peuplement forestier n°7 (IPF7), porté par le groupement forestier (GF) Éloïse et Amaury**

Sur la commune d'Alleyrat, le représentant du GF, Stéphane Patou, qui délègue la maîtrise d'œuvre à la CFBL, représentée par Samuel Devilder, porte un dossier de dépressage de la régénération naturelle, conservation des arbres d'avenir à la minipelle dans une futaie régulière de Douglas de 35 ans. Le peuplement est sain avec une bonne qualité de semenciers, certifié PEFC. Aucun enjeu naturaliste ou culturel n'a été détecté sur cette propriété d'après les travaux prévus. Le règlement Opafe propose une aide forfaitaire de 550€/ha pour une opération non rémunératrice financièrement.

Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles		
Intervention	Surface ou de nombre de plants	Coût unitaire	Coût total (HT)	[Les + Parc] Financement PNR	Autofinancement GF	
Diagnostic sylvicole	2,03 ha	150€/ha	304,50€	304,50€	0	
Dépressage de régénération	2,03 ha	625€/ha	1270,59€	812,50€	458,09€	
<b>Total</b>			<b>1575,09€</b>	<b>1 117 € (71%)</b>	<b>458,09€ (29%)</b>	

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
<b>TOTAL = 24</b>		<b>8</b>	<b>14</b>	<b>19</b>		

- **[Les + Parc] Opafe – dossier d'amélioration de peuplement feuillus et de pins n°35 (APFP35), porté par Muriel Woringer**

Sur la commune de Sornac, Mme Woringer qui a délégué la gestion de cette propriété à Etienne Roger, société Actiforêt, porte un dossier d'éclaircies de 20-25% du volume sur pied d'une futaie mélangée de pins sylvestres et chênaie-hêtraie accompagnés de bouleaux. Quelques douglas de grosses circonférences sont également présents. La régénération naturelle est installée mais le sous-étage est peu abondant. L'éclaircie aura pour but de favoriser une diversification de la stratification verticale et d'enrichir une sous-parcelle. Des cloisonnements d'exploitation seront réalisés.

Le règlement Opafe propose une aide forfaitaire à l'hectare de 150€ pour le diagnostic et de 350€ pour les travaux d'amélioration plafonné à 10 ha maximum.

Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles		
Intervention	Période prévisionnelle	Surface ou nombre de plants	Coût unitaire	Coût total (HT)	[Les + Parc] Financement PNR	Autofinancement Mme Woringer
Diagnostic sylvicole et marquage de l'éclaircie	2025 (fait)	12,90 ha	150€/ha	1935€	750 €*	435€
Exploitation de l'éclaircie	2026	12,90 ha	Inconnu à ce jour, l'exploitant se paye sur la vente des bois	NSP	1750 €*	NSP
<b>Total</b>				<b>NSP</b>	<b>2500 €</b>	<b>NSP</b>

\* Aide forfaitaire sur un plafond de 5 ha

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif – abaissement du plafond de 10 ha éligible à 5 ha en raison d'un bénéfice de l'opération sur la vente de bois issue de l'opération. L'opération reste bénéficiaire économiquement, mais le versement de subvention se veut accompagner les travaux d'irrégularisation sur une quinzaine d'année (conventionnement d'engagement avec le Parc)

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	2		4
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	15		

- **[Les + Parc] Opafe – dossier de reboisement diversifié après coupe rase n°7 (RDCR7), porté par la commune de Millevaches**

Sur la commune de Millevaches, la mairie souhaite reboiser une parcelle de 2,8 ha identifiée au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRRADDET) de Nouvelle-Aquitaine comme réservoir de biodiversité sur les milieux forestiers. Il est donc important d'y reconstituer un environnement boisé.

La préparation du sol se fera par andainage suivie par une plantation mixte, à savoir 60% résineuse (sapins pectinés) et 40% feuillus dont 30% de hêtres et 10% de châtaigniers. La plantation se fera au coup de pioche et les plants seront protégés par des filets anti-gibier.

Intervention	Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
	Surface ou nombre de plants	Coût unitaire (HT)	Coût total (HT)	[Les + Parc] Financement PNR	Autofinancement Millevaches
Andainage	2.8 ha	1250€/ha	3500€	0 €	3500 €
Fourniture des plants	3 360 plants	Sapin pectiné : 0,7€/u Hêtre : 0,9€/u Châtaignier : 0,9€/u	2620,80€	1310,40€	1 310,40€
Filet de protection	336 u	3,40€	1 142,40€	0	1 142,40€
Plantation pioche	3360 plants	0,50€	1 680€	840€	840€
<b>Total</b>			<b>8 943,20€</b>	<b>2150,4 € (24%)</b>	<b>6792.8 € (76%)</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif – nécessité d'obtenir les éléments de gestion (document de gestion durable). L'andainage est retiré du montant éligible par manque de précision sur sa nécessité. La commission rappelle par ailleurs que l'andainage, s'il concerne des souches est non éligible.

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	19		

- **[Les + Parc] Opafe – dossier de reboisement diversifié après coupe rase n°8 (RDCR8), porté par le Groupement Forestier des Ruisseaux de Bonnefond**

Sur la commune de Bonnefond, le groupement forestier porté par Martine et Denis Gerbeaux, souhaite reboiser 0,6 ha de forêt issus d'un dégât de tempête de 1999 qui n'avait jamais été reconstitué par les anciens propriétaires et où la régénération n'a pas été acquise. Le projet consiste à broyer la végétation présente et de réaliser une plantation mixte 55% feuillue et 45%

résineuse. Les feuillus seront protégés par des protections physiques anti-gibier, et les résineux par du capilléum (à base de laine de mouton). La plantation se fera en placeaux, et la préparation du sol se fera en potets travaillées à la mini-pelle. Un Plan Simple de Gestion a été approuvé en 2019, un diagnostic BioClimSol a été réalisé pour cette parcelle, et les essences choisies par le GF sont conformes au diagnostic.

Dépenses prévisionnelles				Recettes prévisionnelles	
Intervention	Surface ou nombre de plants	Coût unitaire (HT)	Coût total (HT)	[Les + Parc] Financement PNR	Autofinancement GF
Préparation du sol	800 u	1€/u	800€	400€	400€
Plantation	800 plants	0,5€/u	400€	200€	200€
Fourniture des plants	Chênes sessile x360 Pin laricio x360 Erable syc x 40 Merisier commun x 40	Chênes sessile : 1,3€/u Pin laricio : 0,50€/u Erable syc. : 0,9€/u merisier commun : 1,50€/u	744€	372€	372€
Protection	440 feuillus 360 résineux	3,3€/feuillu 0,83€/résineux (capilléum)	1750,8 €	0€ pour les feuillus 149,4 € pour les résineux	1601,5 €
<b>Total</b>			<b>3694,8 €</b>	<b>1121,4 €</b>	<b>2 573,3 €</b>

**Avis de la commission des [Les + Parc] :** Positif -

Vote du Bureau syndical :

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	1	2	4		
Départemental = 6	2	1	3	6		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		8	14	19		

**Synthèse du budget et du plan de financement pour les + Parc 2026 :**

[Les + Parc]	BENEFICIAIRES	Montant des travaux éligibles (HT ou TTC)	Montant de la subvention Parc	Taux de subvention
Patrimoine bâti	Commune de Saint-Yrieix-le-Déjalat	3 340,0 €	1 002,0 €	30%
Patrimoine bâti	Commune de Saint-Georges-Nigremont	12 000,0 €	2 800,0 €	23%
Patrimoine bâti	Commune de Felletin (mur)	12 750,0 €	2 800,0 €	22%
Patrimoine bâti	Commune de Felletin (Puits, fontaines et lampisterie)		2 400,0 €	
Restauration de milieux naturels	Commune de Bonnefond	5 239,0 €	4 191,2 €	80%
Restauration de milieux naturels	Groupement pastoral des Eaux Vives	10 000,0 €	9 000,0 €	90%
Construction bois	Commune de Saint-Agnant-Près-Croçq	130 987,2 €	10 000,0 €	8%
Construction bois	Commune de La Courtine	440,8 €	352,6 €	80%
Qualité paysagère	Commune de La Villedieu (Etudes jardin du souvenir et cimetière)	8 775,0 €	3 948,8 €	45%
Opafe	GF Eloise & Amaury	1 575,1 €	1 116,5 €	71%
Opafe	Madame Muriel Woringer		2 500,0 €	
Opafe	Commune de Millevaches	8 943,2 €	2 150,4 €	24%
Opafe	GF des Ruisseaux de Bonnefond	3 694,8 €	1 121,4 €	30%
<b>TOTAL</b>		<b>197 745,09 €</b>	<b>43 382,9 €</b>	<b>22%</b>

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le soutien financier des dossiers tels que présentés ci-dessus ayant reçu un aval de la Commission du 27 février 2026 et réputés complets ;
- d'approuver les budgets et plans de financement des différents projets ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026, au chapitre correspondant.

### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE :

- de valider le soutien financier des dossiers tels que présentés ci-dessus ayant reçu un aval de la Commission du 27 février 2026 et réputés complets ;
- d'approuver les budgets et plans de financement des différents projets ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution de la présente action et à engager les dépenses correspondantes ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2026, au chapitre correspondant.

**La délibération est approuvée à la majorité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
Pour Extrait certifié conforme  
Le Président, Philippe BRUGERE

*Le Président certifie que la présente  
délibération a été transmise en  
Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
du contrôle de légalité le  
Et qu'elle a été affichée le*

